

Enseignement de
spécialité
DANSE
TERMINALE

[BO spécial n° 8 du
25 juillet 2019](#)

L'enseignement de spécialité de danse vise à rendre accessible et à développer chez les élèves une culture artistique vivante et ambitieuse.

Dans la continuité de l'enseignement de spécialité de la classe de première, il repose sur la rencontre avec les œuvres, les artistes, en partenariat avec les structures culturelles.





Préambule

L'enseignement de spécialité de danse vise à rendre accessible et à développer chez les élèves une culture artistique vivante et ambitieuse. Dans la continuité de l'enseignement de spécialité de la classe de première, il repose sur la rencontre avec les œuvres, les artistes, en partenariat avec les structures culturelles. Au sein de l'établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée d'au moins un professeur titulaire d'une certification arts option danse. L'enseignement de danse articule de manière indissociable les approches pratiques et la théorie.

L'élève

- porte un regard éclairé et critique sur la variété des pratiques de danse et comprend les enjeux sociétaux et artistiques du corps en mouvement.
- donne du sens à l'étude d'une œuvre du passé par sa mise en tension avec les questions artistiques actuelles, et inversement.
- appréhende les dimensions « sensible et poétique » des langages chorégraphiques, des arts et du corps pour penser, créer et communiquer.
- s'engage dans une activité de création et apprend à interroger la danse pour en faire un objet d'étude en développant des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, et en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires, d'autres domaines de la pensée et des arts.
- enrichit son parcours de formation et précise son projet d'orientation par la dimension singulière et personnelle de la démarche de création artistique.
- construit des compétences méthodologiques en se confrontant aux démarches de création artistique.
- s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe, d'interprète, de chercheur ou de critique par sa rencontre avec le spectacle vivant, et consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions)..
- développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif. Ces acquis, ces qualités seront de précieux atouts pour sa réussite aux épreuves du baccalauréat, notamment à l'épreuve orale terminale, et pour sa projection vers un parcours post-baccalauréat ambitieux.

Enjeux

En terminale, l'élève a choisi de poursuivre et d'approfondir l'enseignement de spécialité de danse suivi en classe de première.

Il peut également suivre de manière complémentaire l'enseignement optionnel et approfondir ses compétences artistiques sur l'usage sensible et créatif du corps.

Par ses choix, il...

précise son projet...

enrichit son parcours scolaire.





ARCHITECTURE DES PROGRAMMES

Il revient au professeur, dans son activité de conception, d'identifier les connaissances, capacités, attitudes à développer chez les élèves en tant qu'éléments constitutifs des compétences, et d'élaborer des situations d'enseignement et des dispositifs d'évaluation permettant ces acquisitions.



Les attendus de fin de lycée correspondent à de solides acquis pour le lycéen engagé dans l'enseignement de spécialité de danse et garantissent des conditions favorables pour son futur parcours de formation.

S'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement

Conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche

Mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes

Rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts

Compétences

Pour atteindre les attendus de fin de lycée, l'élève construit ses compétences à travers des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique, chercheur. Elles nécessitent, en première comme en terminale, la mobilisation de trois registres de ressources : celui de la **création**, celui de **l'analyse** et celui de la **restitution**. Elles sont le fruit d'apprentissages progressifs et distribués au cours des deux années de formation.

CREER

- S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchie et critique pour mener à terme un projet chorégraphique.
- Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corps producteur de sens, etc.).

ANALYSER

- Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts).
- Expliquer son expérience dansée et la problématiser.
- Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie.

RESTITUER

- Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie.
- Discuter, débattre de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral.
- Rendre compte publiquement, selon différentes formes, de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.



Le thème d'étude se déploie à travers plusieurs axes de questionnement qui orientent le choix des professeurs et permettent d'articuler les compétences visées et les Attendus de Fin de Lycée. Le thème d'étude offre aux élèves l'opportunité de vivre l'expérience du mouvement dansé et de son écriture, de porter sur la danse un regard éclairé et sans cesse renouvelé. Il l'amène à s'interroger et à identifier des problématiques, à construire un discours argumenté. Au cœur de ce thème d'étude se construit l'interdisciplinarité.

La danse, une interrogation portée sur le monde

Il s'agit d'amener l'élève à questionner la danse en tant qu'art. L'élève analyse des points de vue, des partis pris, des radicalités esthétiques ou politiques véhiculés par les œuvres et les artistes. L'art, comme espace de liberté d'expression, et la création, comme espace de transgression, portent des interrogations sur le monde. L'élève construit un point de vue critique pour apprécier l'importance et les limites potentielles d'une démarche artistique. Il étaye sa pensée philosophique et esthétique en interrogeant les a priori, les stéréotypes et les représentations.

Ce thème d'étude peut être envisagé à travers au moins deux des axes proposés. Ces axes interrogent la notion d'engagement politique et esthétique : la danse et les avancées scientifiques et technologiques, la danse et les biens culturels de consommation, la danse et les questions d'identité, la danse et les dialogues interculturels, la danse et les questions d'écologie...



Evaluation

En classe terminale, l'élève est confronté à deux modalités d'évaluation :

- **L'évaluation continue** de l'enseignement de spécialité ;
- **Les épreuves terminales** : épreuve de l'enseignement de spécialité et épreuve orale terminale. Pour cette dernière, l'élève peut en effet choisir de s'appuyer sur l'enseignement de spécialité danse.



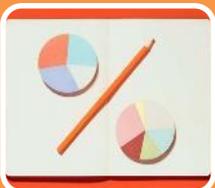
Créer, interpréter une chorégraphie individuelle ou collective en lien avec une thématique choisie et traitée dans l'année et la présenter dans un espace autre que le lieu de travail habituel y compris non conventionnel;



Produire, présenter son carnet de bord comme « trace » révélatrice de son cheminement en tant que chorégraphe, danseur, spectateur, critique et chercheur ;



Expliciter sa démarche artistique en s'appuyant sur un carnet de création. Ce carnet de création, différent du carnet de bord, porte sur la démarche de création mise en œuvre par l'élève pour créer sa chorégraphie pour l'épreuve terminale de spécialité de danse. Il n'est pas évalué en tant que tel.



Le coefficient sur une seule année d'évaluation est 8.

Si l'élève est évalué en première et terminale, il sera de 16.





Evaluation

Préparer l'élève à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité et à l'oral



Une épreuve terminale est organisée au cours du troisième trimestre. Cette épreuve intègre les dimensions « pratique et théorique ».



L'épreuve obligatoire orale terminale porte sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat. Dans cette perspective, l'élève définit progressivement son parcours artistique, en se centrant sur un des objets chorégraphiques ou thèmes d'étude abordés. Il peut s'appuyer, lors de cet oral, sur l'appropriation personnelle de ses expériences. Cet oral est l'occasion de mettre en évidence ses compétences et ses connaissances des métiers et filières de formation.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Pour un enseignement de qualité, il est nécessaire de réunir des conditions de mise en œuvre optimales qui garantissent l'acquisition des compétences attendues et l'équité territoriale.



Partenariat : l'équipe pédagogique est responsable de l'enseignement. L'expertise professionnelle est partagée entre l'équipe pédagogique, le partenaire culturel et les intervenants. La collaboration avec les artistes est une condition sine qua non. Les rencontres avec l'artiste ont lieu sous différentes formes (observation du travail de création, conférence, atelier, spectacle, etc.) et de manière articulée avec le travail mené en classe. La fréquentation des lieux artistiques et la rencontre avec l'œuvre, parts constitutives de l'enseignement, prennent des formes variées (avant, pendant, après le spectacle, retour artistique, dossier de presse, médiation, etc.). Dans la mesure du possible, ce partenariat donne lieu à des stages de sensibilisation aux métiers variés du spectacle vivant.



Conditions matérielles : une attention particulière doit être portée aux espaces de pratique. Les élèves ont accès à une salle de danse au sein du lycée ou, dans le cadre d'un partenariat, dans une structure culturelle ou encore au sein des collectivités territoriales. Les salles dédiées permettent, autant que possible, la pratique et l'enseignement théorique.



Organisation des enseignements : cet enseignement, d'un volume global de six heures, rend indissociables les dimensions « pratique et théorique ». Indépendamment des volumes horaires dédiés, toute séquence d'enseignement ne peut éluder une des deux dimensions. Les projets interdisciplinaires, avec d'autres arts ou d'autres enseignements, et la Co intervention sont encouragés. Dans les emplois du temps, une attention particulière est portée à la répartition, sur la semaine, de créneaux distincts pour la danse et pour l'éducation physique et sportive.



Outils



Le professeur peut s'appuyer sur des outils pratiques et théoriques pour construire les contenus d'enseignement et permettre à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique et de chercheur nécessaires à la construction des compétences visées. L'expression orale est privilégiée pour aider l'élève à rendre compte de ses expériences, à prendre conscience de ses acquis, à présenter un projet et à convaincre un jury (au sein du lycée, à l'université, en milieu professionnel...).

Outils relatifs au corps en mouvement

Comme en Première, ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps, d'autres guident l'analyse du corps en mouvement.

Les outils de notation formalisés (notations Feuillet, Benesh, Labanotation, symbolisation du mouvement dansé...) ainsi que la diversité des pratiques partitionnelles peuvent venir en appui pour analyser le geste dansé ou développer une écriture personnelle.

Outils de l'écriture chorégraphique

L'élève est initié à différents outils de composition, issus de la danse et empruntés à d'autres arts et, au-delà du corps, à d'autres matériaux artistiques. Un projet chorégraphique naît de l'intention de création de l'auteur. Il s'agit d'identifier le point de départ, le sens, les enjeux, l'intention, les problématiques de recherche propres aux démarches artistiques explorées.

Outils de la réception et de l'analyse d'œuvre

L'élève comme en Première est guidé dans ce travail de réception et d'analyse. Il approfondit sa compréhension des œuvres par l'appréhension des contextes sociologiques, anthropologiques, politiques et à partir d'un regard porté sur l'ensemble du parcours de l'auteur.

Outils de référence aux œuvres et aux artistes

L'élève apprend à collecter des références, à se les approprier, à les utiliser pour nourrir sa pensée et sa pratique. Il pourra expérimenter différents usages de la référence (énonciation, citation, emprunt, recyclage, hybridation, etc.).

Outils



Le professeur permet à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique et de chercheur nécessaires à la construction des compétences visées. L'expression orale est privilégiée pour l'aider à rendre compte de ses expériences, prendre conscience de ses acquis, présenter un projet et à convaincre un jury (au sein du lycée, à l'université, en milieu professionnel...).

Ressources

Comme en Première, ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps, d'autres guident l'analyse du corps en mouvement.

Les outils de notation formalisés (notations Feuillet, Benesh, Labanotation, symbolisation du mouvement dansé...) ainsi que la diversité des pratiques partitionnelles peuvent venir en appui pour analyser le geste dansé ou développer une écriture personnelle.

Carnet de bord

le carnet de bord est une trace des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique et chercheur. Guidé par le professeur, l'élève l'élabore de manière autonome. Il l'enrichit d'expériences personnelles menées hors du lycée (lecture, visite d'un musée, exposition, écoute d'une musique, etc.). Il y mène une analyse réflexive et sensible qu'il peut problématiser selon des axes choisis en cohérence avec son parcours de formation.

Carnet de création

le carnet de création, propre à la classe terminale, est distinct du carnet de bord. Si ce dernier s'inscrit dans la durée du parcours de formation de l'élève, le carnet de création porte spécifiquement sur la composition chorégraphique que l'élève présente à l'épreuve terminale du baccalauréat. Il présente la démarche de création mise en œuvre par l'élève et en explicite les fondements. Il constitue une documentation du travail. Il peut également servir de document préparatoire ou de support à l'épreuve orale terminale.



Programme limitatif

Il fait l'objet d'une publication officielle complémentaire, enrichit les thèmes d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants. Conçu en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.



Programme limitative en Terminale

2022



ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE DANSE – Synthèse des programmes

		CLASSE TERMINALE – 6 HEURES
<i>Enjeux et finalités</i>		Aborder la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques. Acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de développer une pensée critique. Construire son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.
<i>Attendus de fin de lycée</i>		S'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement. Conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche. Mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes. Rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et avoir la capacité de valoriser ses atouts
<i>Compétences</i>	Créer	S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchi et critique pour mener à terme un projet chorégraphique. Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corporéités dansées, etc.).
	Analyser	Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts). Expliquer son expérience dansée et la problématiser. Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie
	Restituer	Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie. Discuter, débattre, de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral. Rendre compte publiquement selon différentes formes (installation, poster, conférence dansée, témoignage, montage documentaire ...) de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.
<i>Thèmes d'étude</i>		La danse, une interrogation portée sur le monde
<i>Évaluation</i>		Une évaluation continue. Une épreuve terminale de spécialité. Une épreuve orale terminale prenant appui sur cet enseignement pour ceux qui le souhaitent.